

**REHAUSSEMENT À TEMPS COMPLET (10/15) DES
POSTES À TEMPS PARTIEL CATÉGORIE 1 SPSS-FIQ
PRÉVU À LA CONVENTION COLLECTIVE 2024-2028**

Nom	
Prénom	
Matricule	

La Lettre d'entente no 3, section I, de la convention collective SPSS-FIQ en vigueur depuis le 15 décembre 2024, prévoit que la personne salariée détentrice d'un poste à temps partiel peut se prévaloir d'un rehaussement de poste à temps complet.

En tant que détenteur d'un poste à temps partiel je souhaite que mon poste soit rehaussé à temps complet, dans le même centre d'activité, le même titre d'emploi et le même quart de travail :

Oui je veux que mon poste temps partiel soit rehaussé à temps complet

Ce rehaussement sera automatiquement accepté et effectif dans un maximum de 60 jours de la demande.

**Le formulaire complété doit être envoyé à la DRH par courriel :
maria-corina.verdeti.chum@ssss.gouv.qc.ca**

Signature titulaire : _____ Date : _____